

## **Contribution du collège des Associations d'Elus et des Collectivités territoriales à la préparation de la position de la France dans le cadre des négociations de la 3<sup>ème</sup> conférence Habitat III**

### **Contexte et légitimité des collectivités françaises à agir pour Habitat III**

Outre le fait qu'elles ont été particulièrement encouragées lors de la précédente conférence d'Habitat II à s'impliquer dans le processus de réflexion (négociation) autour des stratégies pour l'habitat et les villes d'aujourd'hui et de demain, les collectivités territoriales et leurs élus se sentent à plusieurs titres légitimes pour contribuer à la position de la France :

1. par leur légitimité politique et démocratique en lien avec les populations et enjeux qu'elles représentent ;
2. par leur expérience forte de gestion des territoires urbains en France et plus largement de leurs bassins de vie, les réseaux de collectivités et les espaces ruraux, dans le cadre notamment de la décentralisation et ses étapes successives de structuration des territoires ;
3. par leurs expériences variées à l'international, notamment dans le cadre de leurs coopérations décentralisées exercées à divers échelons des territoires qu'elles appuient, caractérisées à la fois par une diversité et une transversalité des enjeux de développement concernés ;
4. par leurs engagements directs au sein de diverses instances internationales du développement mondial.

Leur présente contribution inscrit explicitement les futures perspectives d'Habitat III dans la ligne d'un agenda mondial unique lié aux **récents engagements de l'Accord de Paris et de l'atteinte des ODD, engagements** qu'elles soutiennent de façon concrète.

**Partant de cette perspective et s'agissant de favoriser une réelle transition bénéfique à la ville de demain, certains chiffres** ci-dessous, rappelés par le rapport introductif d'Habitat III méritent une réaction forte et **invitent à résister aux scénarii tendanciels** :

Les villes représentent aujourd'hui près de : 70% de l'économie mondiale<sup>1</sup>, 70% des déchets mondiaux, 60% de la consommation énergétique mondiale, et 70% des émissions de GAS. Et d'après les scénarii tendanciels, 80 % de la population serait urbaine en 2050.

Le rythme actuel de la croissance urbaine, notamment dans les pays du sud, s'accompagne d'un phénomène de marginalisation d'une partie de la population mondiale, plus d'un milliard d'individus vit dans des bidonvilles, chiffre appelé à doubler d'ici à 2030 dans les conditions actuelles. Les défis liés à l'explosion démographique augmentent et poussent à repenser l'avenir de la ville dans une perspective de croissance durable et de construction de villes plus humaines et plus équitables : sécurité alimentaire, préservation des ressources et

---

<sup>1</sup> Sans débattre ici du contour de ce concept d'économie, par rapport aux économies informelles, sociales, etc..

accès aux services essentiels pour les populations (eau, et assainissement, transports, gestion des déchets etc.), et leur corollaire comme la lutte contre la montée des inégalités, la bonne gouvernance, la résilience face aux crises...

L'enjeu le plus sensible et le moins abordé semble toutefois celui des graves problèmes d'approvisionnement alimentaire des villes en pleine explosion urbaine alors que la question de la sécurité et de l'indépendance alimentaire s'aggrave à l'échelle de certains pays et de continents entiers, ce qui impacte en premier lieu les villes, préoccupation d'Habitat III.

### **Les enjeux de la Transition durable**

De ce fait, les enjeux forts à traiter par Habitat III seront bien ceux de la **transition** dans toute son ampleur, afin de contribuer à changer les tendances très défavorables décrites par les chiffres ci-dessus.

S'agissant de la prise en compte des ODD et du droit à la Ville, cet enjeu reste prioritaire, en France comme dans les collectivités en partenariats de coopération, et doit éclairer les axes majeurs à mettre en avant pour favoriser de profonds changements stratégiques et opérationnels.

Si le collège des collectivités territoriales n'a pas souhaité revenir ici sur les nécessaires transferts de compétences, accompagnés des moyens humains et financiers suffisants pour mener à bien ces transitions, c'est que ceux-ci sont rappelés déjà dans chaque négociation internationale, mais il les soutient néanmoins fortement. La question des moyens demeure bien un prérequis pour l'ensemble des enjeux et ambitions de la conférence. Mais elle ne doit pas occulter celle première des objectifs stratégiques à défendre.

**1<sup>er</sup> objectif fort : Envisager de façon plus large, la diversité des modèles de développement des territoires pour privilégier celui « de la complémentarité, de l'interconnexion et de la solidarité des territoires et la coopération multi scalaires entre les acteurs »**

Plus que la simple fusion des territoires, il s'agit de favoriser une réelle **synergie et un développement coordonné des territoires urbains et des territoires ruraux** dont les destins sont fortement liés. Anticipant ainsi un avenir sous fortes pressions pour chacun des territoires, (sécurité alimentaire, gestion foncière et développement anticipé des réseaux publics, etc..), il importe de renforcer leur résilience face aux risques et crises à venir.

Cette articulation, à la fois coexistence et coopération incontournables entre territoires urbains et ruraux est une condition nécessaire pour passer de la « survie » de ces espaces vers leur développement harmonieux respectif, efficient et durable. Il s'agit de considérer les territoires ruraux dans leur entièreté et non seulement comme une réserve foncière, une réserve de « nature » ou de simple production agricole au service des villes « croissantes » qui les « mange » progressivement, dans un dialogue et un échange bénéfiques à l'ensemble de richesses propres comme des habitants et acteurs urbains et ruraux.

**La coopération multiscale aux diverses échelles des territoires** implique évidemment les autres niveaux régionaux, étatiques voire internationaux au destin des villes, selon la sensibilité propre et l'impact des problématiques évoquées, notamment celles de la sécurité alimentaire et économique des villes et de leurs territoires proches.

**2<sup>ème</sup> objectif fort : Développer une nouvelle gouvernance et démocratie territoriale durable, associant gouvernance urbaine et gouvernance rurale**

Le corollaire de « l'interconnexion des territoires » autour du développement urbain et rural, porte sur la création et l'animation d'une **nouvelle gouvernance située au niveau institutionnel et politique des territoires concernés. Outil essentiel et vital des villes de demain**, cette **coopération transversale entre les acteurs du « nouveau territoire urbain-bassin de vie » doit émerger** de façon suffisamment structurée pour faire face aux enjeux de la ville de demain, et anticiper de façon stratégique les problématiques **du développement des bassins de vie** ruraux, notamment sources de richesses vitales.

L'accompagnement opérationnel de ces changements – dans lesquels la participation citoyenne doit être encouragée et renforcée - porte sur la structuration et le **renforcement des compétences de ces nouvelles maîtrises d'ouvrage territoriales**.

La dimension multiscalaire, déjà évoquée au niveau de l'articulation des territoires, doit de même trouver sa traduction dans une **gouvernance multiscalaire** des villes et de leur territoire élargi à leurs bassins de vie, qui intègre de même les directions et services déconcentrés de l'Etat, voire les principaux acteurs socio-économiques.

Car limiter le pilotage de ces maîtrises d'ouvrage aux seuls acteurs publics en limite aussi la portée et les résultats.

Plus encore, pour confirmer la pertinence et la faisabilité des changements attendus au niveau des populations et des OSC, et au vu d'expériences nouvelles réussies, il apparaît nécessaire d'intégrer **le renforcement et la valorisation des initiatives locales, y compris sur les plans des circuits alternatifs économiques et agro-alimentaires territoriaux**. Intégré ici pour son seul volet intégré à la gouvernance urbaine, ce point est détaillé ci-après pour son enjeu vital pour la ville de demain.

**3<sup>ème</sup> objectif fort : Renforcer les enjeux essentiels de cette nouvelle gouvernance territoriale et stratégique de la ville de demain, pour de vrais changements de paradigmes**

Il s'agit principalement ici des enjeux majeurs souvent oubliés lorsqu'on esquisse les **changements de paradigmes urbains vitaux** et donc les contours des politiques de la ville de demain. L'ensemble des sujets relatifs aux services de base, déjà cités en introduction, restent fortement d'actualité mais il s'agit ici d'enrichir les nécessaires stratégies de planification à moyen et long terme face aux enjeux suivants :

- 1) **Le premier enjeu de survie**, souligné aujourd'hui par les crises de pauvreté urbaine porte sur les **stratégies alimentaires**, semblant ignorées par ceux-là mêmes qui en dépendent totalement, sauf dans le cadre de **pratiques alternatives urbaines ou rurales**, mais dont la seule spontanéité ne suffit pas à prévenir les besoins actuels ou futurs à l'échelle des besoins globaux.

Les dépendances croissantes à l'importation, déséquilibrant les balances commerciales et la fragilité économique et sociale des pays et donc des villes et métropoles concernées soulignent **l'urgence pour les villes de demain de se saisir de**

**façon concertée, de cet enjeu vital pour elles des stratégies alimentaires et d'intégrer une territorialisation des systèmes alimentaires donnant notamment toute leur place à la production et à la consommation locales.**

- 2) **Le deuxième enjeu** à traiter de façon intégrée et multiscalaire est celui **des stratégies foncières urbaines et rurales concertées**, pour ne pas laisser la seule loi du marché et de la spéculation foncière, appauvrissante de la « puissance publique », dégrader les perspectives d'évolution, d'aménagement et de financement de la ville de demain. Il s'agit d'optimiser la planification nécessaire pour la gestion de l'urbain comme du rural. (voir § gouvernance) et de créer pour cela les **outils géographiques et techniques, juridiques et financiers** de cette nouvelle gestion prévisionnelle foncière à fort enjeu social et économique.
- 3) **Le troisième enjeu important à réintégrer porte sur le développement de la dynamique économique territoriale**, dans une vision associant projets publics et privés, et dans une dynamique de partenariats évitant des clivages stériles et couteux entre secteurs publics et secteurs privés. On peut ici sans conteste s'inspirer des expériences françaises (SEM, PPP, SPL & SPLA, concessions, etc...) pour développer des plateformes d'acteurs transversales créatrices, captatrices et distributrices de richesses pour une économie gérée de manière d'avantage inclusive.

Les enjeux de la « **relocalisation** » **d'une partie de l'économie**, du développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire, y compris dans les volets agricoles et alimentaires doivent figurer au cœur des stratégies économiques de la ville (et de ses nouveaux territoires) de demain.

Il s'agit ainsi, sans minimiser la portée des stratégies de financement liées à l'accès aux financements et aux capacités d'emprunts, de ne pas restreindre la problématique financière aux seuls financements externes mais bien de développer autant que possible les capacités internes et des modèles économiques viables renforçant la pérennité des infrastructures et des services attendus, articulés à une fiscalité appropriée (ex. maintenance équilibrée des réseaux AEPA, viaires, guichets fonciers, fiscalité locale des déchets, des transports...). Dans ce cadre favorisant les partenariats, il apparaît nécessaire de :

- Favoriser une liberté de choix dans le mode de gestion des services publics en fonction de la singularité de chaque situation et en associant l'ensemble des parties prenantes (Etat, autorités locales, opérateurs et citoyens usagers) ;
- Œuvrer à une meilleure lisibilité des différents dispositifs de financements des infrastructures et de gestion des services publics (financements publics, recours aux opérateurs privés, épargne d'exploitation des villes, emprunts, tarifs etc.)
- Explorer de nouveaux modes de financements, notamment avec le secteur privé qui, au-delà d'apporter une source de préfinancement indispensable, permet également de réaliser des investissements prioritaires tout en assurant des transferts de compétences ;

- Favoriser le développement alternatif et une territorialisation des systèmes économiques locaux, notamment alimentaires, etc.

**Les enjeux économiques des nouveaux ODD**, restent porteurs d'un développement plus durable. Intégrés ici, ils doivent souligner les changements de la nouvelle économie urbaine dans une approche plus systémique. S'ils éclairent les divers domaines d'action déjà connus mais néanmoins sensibles de la planification urbaine tels que : logement durable, transports, énergies, déchets, pollutions, GES, services sociaux et médicaux, etc... ils encouragent à élaborer de nouveaux paradigmes durables pour transformer chacun des services souvent coûteux vers **une nouvelle maîtrise d'usage** qui doit les rendre plus performants, acceptés et donc efficaces.

- 4) **Enfin, un quatrième enjeu fort** à intégrer dans les discussions pour la définition d'un **nouvel agenda urbain** concerne **la gestion prioritaire des crises par les autorités locales**.

Placer les gouvernements locaux au cœur de la réponse aux crises et de la définition des stratégies de résilience de leur territoire est un facteur crucial pour que les Etats fragiles et/ou frappés par une crise (d'ordre politique, économique, environnementale ou technologique) reprennent au plus vite le chemin d'un développement durable. Il est communément admis que l'urbanisation rapide des territoires entraîne une augmentation des risques et des probabilités de la survenue d'une crise. Il arrive que la marginalisation des autorités locales, pourtant en première ligne lorsqu'une crise survient, par les acteurs humanitaires peut causer des impacts négatifs à long terme qui fragilisent le territoire et sa gouvernance.

Il apparaît donc nécessaire que le nouvel agenda urbain réfléchisse à des stratégies portant sur le renforcement des capacités des autorités locales (planification urbaine résiliente, évaluation des risques, plan de préparation aux crises, création d'outils d'intervention d'urgence, etc.) et sur l'amélioration de la coordination territoriale, thématique et transversale entre les acteurs de l'humanitaire et les acteurs locaux.

### **Favoriser la coopération internationale entre territoires**

In fine, les collectivités souhaitent rappeler la richesse et la pertinence de la coopération décentralisée et des partenariats entre territoires qui favorisent la mise en cohérence et en synergie des approches transversales, comme moyens d'atteindre les ambitions portées par Habitat III. Parce qu'il s'agit de dialogue et d'expérimentation entre pairs et entre territoires et pour les territoires, ce collège souhaite voir reconnaître cette forme efficace de coopération par la conférence.

Cette réflexion partagée représente les enjeux et points d'attention spécifiques que le collège des Associations d'élus et des collectivités territoriales membres du PFVT souhaite voir expressément intégrés à la position de la France pour la ville de demain, dans le cadre des négociations de la 3<sup>ème</sup> conférence d'Habitat III.

FIN